

Analyse Fondamentale

Lundi 16 mars 2026 | 16h00



Aperam (33,52 EUR)

Acheter (Précédent : n.a.)

Objectif de cours	42,12 EUR
Potentiel de hausse	+26%
Profil de risque	Élevé
Pays	Luxembourg
Secteur	Industrie
Symbole ISIN	APAM LU0569974404
Marché	Euronext Bruxelles
Capitalisation	2,44 milliards EUR
Cours/Bénéfices	15,5x
Cours/Actif Net	0,76x
Rendement	5,99%

Profil

Aperam est un fabricant international d'acier inoxydable, d'acier électrique et d'alliages spéciaux, qui possède des sites de production en Belgique, en France, au Brésil, en Inde et aux États-Unis. L'entreprise est spécialisée dans la fabrication d'acier inoxydable à partir de matières premières recyclées.

Le chiffre d'affaires par catégorie de produits se répartit comme suit : acier inoxydable et électrique (44%), distribution et transformation (25%), recyclage et énergies renouvelables (18%) et alliages de haute performance (13%).

L'entreprise compte environ 12.900 employés.

Une place dans le Bel20 : de retour après une longue absence

Scission d'ArcelorMittal

L'histoire d'Aperam commence avec sa société mère, ArcelorMittal, qui est elle-même issue d'une série de fusions et d'acquisitions internationales. En 2006, Mittal Steel a finalement racheté la société européenne Arcelor (elle-même issue de la fusion de trois entreprises sidérurgiques européennes) pour environ 27 milliards d'euros, donnant ainsi naissance à ArcelorMittal. Au sein d'ArcelorMittal, la division acier inoxydable ne représentait toutefois qu'environ 5% du bénéfice total de la multinationale. En raison de la petite taille de la division, cette dernière devait constamment rivaliser en interne avec des divisions bien plus importantes pour lever des capitaux en vue de nouveaux investissements. C'est pourquoi la direction a décidé en 2011 qu'il serait préférable de scinder cette division afin que chacune puisse se concentrer sur ses propres activités. C'est ainsi qu'Aperam a finalement vu le jour. À l'époque, l'entreprise desservait plus d'un quart du marché mondial de l'acier inoxydable, ce qui en faisait l'un des principaux acteurs du secteur, et non plus une division de niche d'un groupe bien plus vaste. Cependant, l'essor de la production sidérurgique chinoise a depuis relégué Aperam au rang d'acteur de niche, qui ne représente aujourd'hui plus que 3,7 à 3,9% du volume mondial produit. (Source : World Stainless Association)

Diversification vers des segments spécialisés

L'industrie sidérurgique chinoise a principalement connu un essor grâce aux entreprises publiques qui, à grands coups de subventions, pouvaient produire à bas coût. Aperam a judicieusement décidé de ne pas entrer en concurrence avec elles, mais s'est plutôt concentrée sur de nouvelles divisions dans des segments haut de gamme et sur le recyclage d'acier de haute qualité. Bien que le chiffre d'affaires dépende encore à environ 44% des activités d'origine et que l'action reste donc cyclique, cette diversification a permis de lisser les fluctuations des bénéfices. Aujourd'hui, Aperam sert des clients dans plus de 40 pays à travers le monde et a également réussi à s'implanter solidement sur le marché américain, mieux protégé. En 2025, l'entreprise a clairement misé à nouveau sur cette stratégie en rachetant Universal Stainless, ce qui lui a permis de pénétrer un nouveau segment à marges plus élevées, notamment dans les secteurs de l'aéronautique, de la défense et du médical.

(Ré)Intégration dans le Bel20 : un avantage ?

En raison de la fusion annoncée avec Aedifica, Cofinimmo a disparu de l'indice phare belge, libérant ainsi une place pour un nouveau venu. En fin de semaine, après la clôture de la bourse, cette place sera à nouveau occupée par un vieil habitué, Aperam. Elle avait perdu sa place dans l'indice en mars 2024, car sa capitalisation boursière était tombée sous le seuil minimum de 1,6 milliard d'euros

en raison de conditions de marché difficiles, tout comme Proximus. Entre-temps, l'action remplit à nouveau toutes les conditions (outre la capitalisation boursière, la liquidité et le flottant sont également des critères importants). Le Bel20 retrouve ainsi une valeur cyclique et industrielle à dividende dans sa composition. Mais y a-t-il aussi des avantages pour Aperam elle-même ? Le plus évident est que les gestionnaires de fonds et les ETF qui suivent l'indice devront automatiquement acheter l'action lors de son intégration. Malheureusement pour Aperam, l'impact de cette intégration sera probablement très limité, étant donné qu'un seul ETF suit le Bel20 et que celui-ci affiche une capitalisation boursière inférieure à 60 millions d'euros. Compte tenu de la pondération relativement faible qu'Aperam aura dans le Bel20 (à côté de poids lourds tels qu'AB InBev et KBC, par exemple), seule une fraction de ce capital sera consacrée à l'achat d'actions Aperam lors de son entrée dans l'indice, le lundi 23 mars. C'est plutôt sur le plan commercial direct qu'une place dans l'indice peut parfois ouvrir des portes en termes de commerce international et de visibilité, et c'est en grande partie la raison pour laquelle de nombreux PDG ne demandent qu'à voir leur entreprise figurer dans le Bel20, même si cet avantage est plus difficile à quantifier.

Perspectives et conclusion

C'est grâce au dernier trimestre de 2025 qu'Aperam a réussi à éviter le rouge ; le BPA de 0,40 euro a permis de porter le total annuel à un maigre 0,13 euro pour l'ensemble de l'année 2025. Une amélioration devrait toutefois se profiler, avec une croissance du chiffre d'affaires attendue pour les années à venir de respectivement 10%, 8% et 5%, le bénéfice de l'exercice 2028 devant dépasser les 5 euros par action. Un écart considérable par rapport à la situation actuelle. Au second semestre 2025, l'action avait déjà bénéficié de l'amélioration des prévisions et des nouvelles mesures de protection européennes en faveur du secteur sidérurgique, ce qui avait fait rebondir son cours. Pourtant, nous avons observé plus récemment une baisse d'environ 25% depuis fin février, ce qui n'est pas un hasard puisqu'elle coïncide avec le début du conflit en Iran. La hausse des prix de l'énergie et la baisse de la demande d'acier pourraient avoir un impact sérieux sur l'action si le conflit devait se prolonger. C'est pourquoi nous attribuons à Aperam la mention « haut risque », entre autres en raison du risque géopolitique qui pourrait également perdurer plus longtemps que prévu.

—
Maxim Van Loocke
Analyste Financier

Avertissement

Les informations, interprétations, estimations et/ou opinions contenues dans ce document sont basées sur des sources réputées fiables et sélectionnées avec soin.

Toutefois, Leleux Associated Brokers s.a. ne donne aucune garantie quant au caractère exact, fiable ou complet de ces sources. La diffusion de ces informations s'opère à titre purement indicatif et ne peut être assimilée, ni à une offre, ni à une sollicitation à la vente, à l'achat ou la souscription de tout instrument financier et ce, dans quelle que juridiction que ce soit. Les informations contenues dans le présent document ne constituent ni un conseil en investissement ni même une aide à la décision aux fins d'effectuer notamment une transaction ou de prendre une décision d'investissement. Leleux Associated Brokers s.a. n'offre aucune garantie quant à l'actualité, la précision, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'opportunité de ces informations qui ne peuvent en aucun cas engager sa responsabilité. En outre, cette publication est destinée à une large distribution, et ne tient pas compte de la connaissance et de l'expérience financière particulière du lecteur, ni de sa situation financière, ses besoins, ses objectifs d'investissement et de son aversion aux risques. Dans tous les cas, il est recommandé au lecteur d'utiliser d'autres sources d'information et de prendre contact avec un chargé de clientèle pour tout renseignement complémentaire.

La méthodologie de recommandation poursuivie par Leleux Associated Brokers pour se forger une opinion analytique (valorisation, hypothèses sous-jacentes, modèles, risques) et la liste des recommandations des 12 derniers mois émises par Leleux Associated Brokers peuvent être consultées à l'endroit suivant : <https://www.leleux.be/Leleux/WebSite.nsf/vLUPPage/INFOS-ANALYSIS?OpenDocument>.

La recommandation sous revue est faite à titre purement ponctuel et Leleux Associated Brokers ne donne aucune garantie quant au suivi de la recommandation dans le temps, de sa fréquence, ou d'une éventuelle mise à jour de celle-ci à la suite d'événements de marché.

De façon générale, l'heure des prix des instruments financiers mentionnés dans la recommandation correspond à l'heure de clôture du marché sur lequel l'instrument est traité (End Of Day), sauf mention expresse et contraire.

Leleux Associated Brokers (www.leleux.be) est une société anonyme de droit belge, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le n° 0426 120 604, dont le siège social est sis à B- 1000 Bruxelles, Rue Royale 97, agréée en tant que Société de Bourse, entreprise d'investissement de droit belge et soumise à la surveillance prudentielle de l'autorité de contrôle en Belgique, la FSMA (Financial Services & Market Authority), établie à B- 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14.

Les Conditions Générales de Leleux Associated Brokers peuvent être consultées à l'adresse suivante [https://www.leleux.be/Leleux/WebSite.nsf/vLUPPage/PDF/\\$File/Conditions%20G%C3%A9n%C3%A9rales.pdf](https://www.leleux.be/Leleux/WebSite.nsf/vLUPPage/PDF/$File/Conditions%20G%C3%A9n%C3%A9rales.pdf), et en particulier la section 27 traitant de la gestion des conflits d'intérêt.

Les analystes qui éditent des recommandations ne sont pas autorisés à détenir les instruments couverts pour compte propre. De même, Leleux Associated Brokers ne détient en aucune manière des instruments financiers faisant l'objet de la recommandation sous revue, ni ne délivre de prestation de service pour leurs émetteurs.